

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 2922

présenté par

M. Dharréville, M. Chassaigne, Mme Bourouaha, M. Jumel et M. Nadeau

-----

### AVANT L'ARTICLE 4 QUATER

Supprimer l'intitulé du titre II.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le titre II du projet de loi.